

CONTACTS :



**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE
REGION MARTINIQUE**

Tél. : 0596.71.32.22 / Fax : 0596.70.47.30
E-mail : cmm972@cma-martinique.com
Site : cma-martinique.com

Centre d'Aide à la Décision

Tél. 0596.71.32.22 / 0596.68.09.14

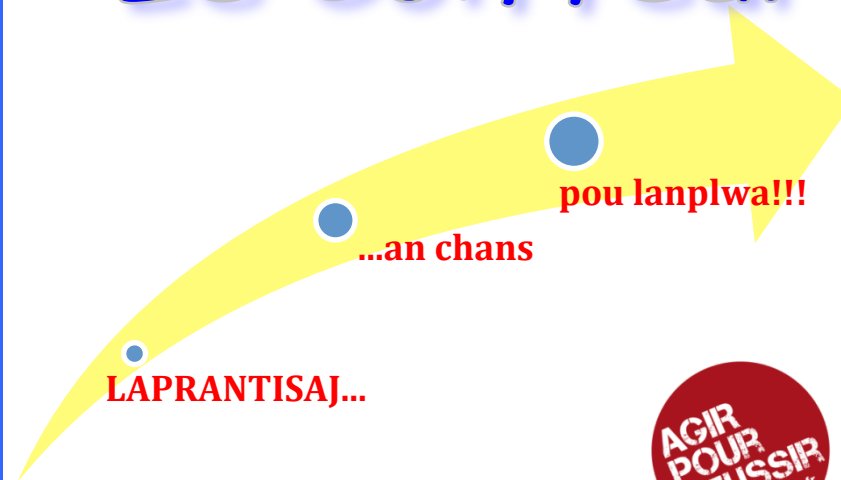
Fax : 0596.71.84.45



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

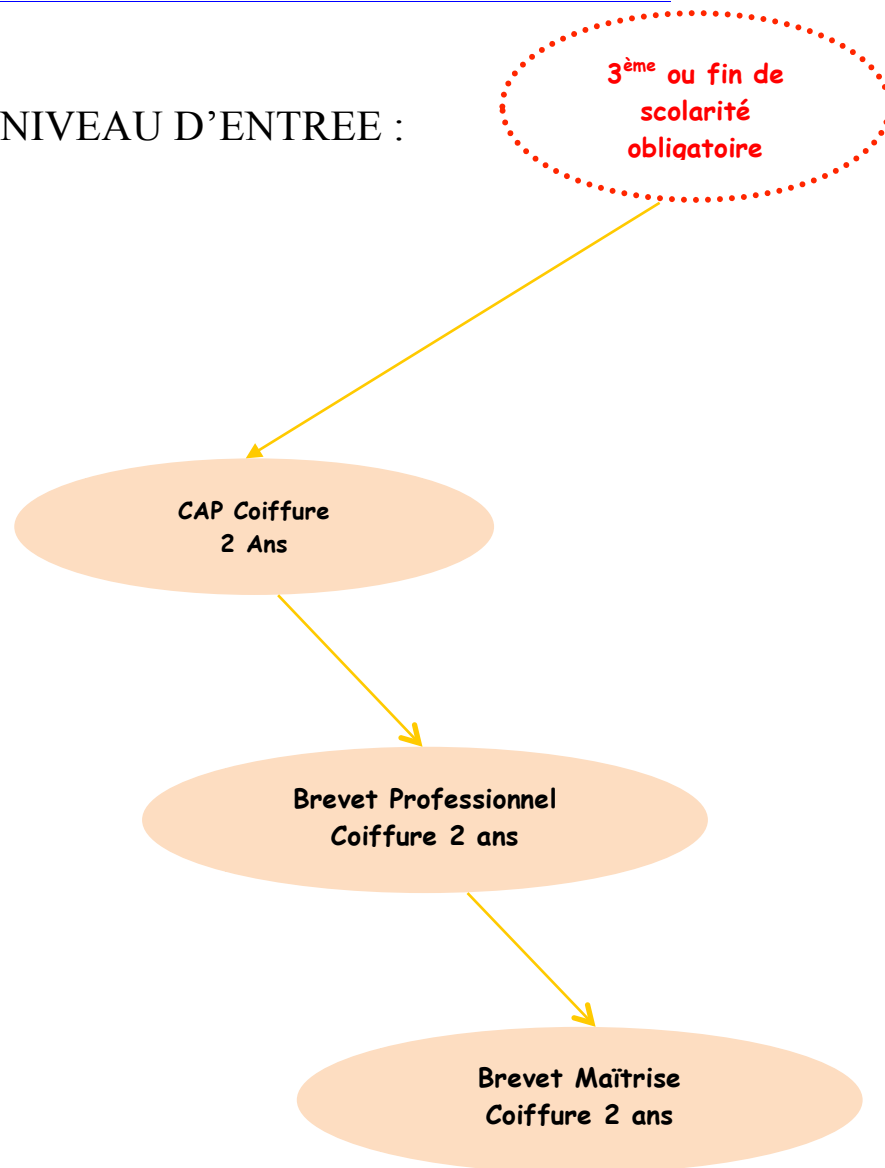
Région Martinique

Le Coiffeur



FILIERE APPRENTISSAGE :

NIVEAU D'ENTREE :



Définition du métier :

Le Coiffeur est un spécialiste dans les soins et l'hygiène des cheveux. Il doit être au service du client : réaliser les soins, les coupes, les mises en forme et les coiffages. Il écoute le client et le conseille afin de le satisfaire au mieux. Il doit pour cela acquérir des connaissances parfaites sur les produits, la peau et les cheveux.

Qualités requises :

Ce métier nécessite quatre qualités indispensables :

- un goût prononcé pour le contact avec la clientèle,
- une présentation irréprochable tant corporelle que vestimentaire,
- une aptitude physique (station debout prolongée),
- une habileté manuelle accompagnée du sens de l'esthétique.

Entreprise d'accueil :

Il exerce au sein de salons de coiffure,

Conditions d'exercice du métier :

Le Coiffeur travaille le plus souvent debout en équipe. Il est en contact permanent avec la clientèle. Les horaires et rythmes sont en général irréguliers (périodes de fêtes, de pointes, week-end, ...)

Diplômes :

CAP Coiffure, MC Coloriste Permanentiste, MC Styliste Visagiste, Brevet Professionnel Coiffure, Brevet de Maîtrise Coiffure.

Perspectives d'évolution

L'obtention du CAP permet d'accéder à la qualité d'ouvrier qualifié, puis hautement qualifié. Les diplômes de niveau supérieur donnent le titre de technicien ou de gérant de salon de coiffure.